



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation du programme

Science (200.B0)

Conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

du Collège régional Champlain – Campus de Saint-Lambert

Novembre 2016



Québec, le 19 décembre 2016

Madame Odette Côté
Directrice générale
Collège régional Champlain
1301, boul. de Portland, C.P. 5000
Sherbrooke (Québec) J1J 1S2

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Science (200.B0)* au
Collège régional Champlain – Campus de Saint-Lambert**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 24 novembre 2016, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi que le Collège régional Champlain, campus de Saint-Lambert, a apporté à la dernière recommandation contenue dans le rapport d'évaluation du programme *Science (200.B0)* conduisant au diplôme d'études collégiales.

Ce programme présentait des forces et des faiblesses au moment de son évaluation par la Commission en 2006. La Commission formulait alors deux recommandations dans son rapport : l'une, au regard de la mesure de l'atteinte des objectifs et de l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages et l'autre, relative aux exigences d'admission des étudiants. La recommandation qui portait sur l'admission des étudiants avait fait l'objet d'un suivi satisfaisant et avait été levée en 2007.

En août 2016, le Collège a informé la Commission des améliorations qu'il a apportées au programme pour répondre à la recommandation d'appliquer sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de façon à assurer que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs et standards pour chacun des cours et à assurer également l'équivalence des évaluations des apprentissages pour les cours donnés par plus d'un professeur.

Ainsi, en 2011 le Collège a révisé sa PIEA qui a été jugée entièrement satisfaisante par la Commission en mai 2012. La mise en œuvre de cette version révisée de la politique a contribué à améliorer les pratiques et à standardiser les approches. Par exemple, le comité du programme *Sciences de la nature* est devenu plus dynamique et structuré et a révisé le profil du diplômé du programme. Maintenant, chacun des cours du programme est spécifiquement associé à certaines des habiletés de ce profil. Tous les cours ont leur plan-cadre dans lequel sont systématiquement définies les compétences visées par le cours, de même que la contribution du cours au profil du diplômé. Le Collège a également démarré le projet de recherche portant sur la cohérence des programmes qui a notamment ouvert la voie à diverses pratiques comme les examens finaux communs et des critères d'évaluation développés en équipe dans plusieurs disciplines.

La Commission a analysé 10 plans-cadres, 41 plans de cours et 13 examens finaux en association avec des disciplines des mathématiques, de la biologie, de la chimie et de la physique du Collège. Il ressort de l'analyse que tous ces cours ont maintenant un plan-cadre qui leur est propre et qui se conforme à la PIEA. Les professeurs se réfèrent au plan-cadre lors de l'élaboration de leur plan de cours. Le Collège vérifie à l'aide d'une grille la présence de toutes les compétences prévues au programme dans les plans-cadres. L'ensemble des plans-cadres détaille les objectifs et standards. Le Collège vérifie également à l'aide d'une grille la conformité des plans de cours aux plans-cadres et au devis ministériel. La présence des éléments de compétences spécifiques dans les évaluations finales est également vérifiée à l'aide d'une grille conçue à cet effet. Cette grille permet d'apprécier l'alignement et la cohérence des examens avec le ou les plans de cours qui leur sont associés, ainsi que l'équivalence en évaluation des apprentissages pour les cours donnés par plus d'un professeur. La Commission juge que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève la recommandation émise en 2006. Par ailleurs, la Commission attire l'attention du Collège que dans l'échantillonnage soumis, le poids des évaluations finales en biologie et en mathématiques se situe en bas de 40 %, contrairement à ce qui est stipulé dans la PIEA. Par conséquent, la Commission invite le Collège à appliquer sa PIEA pour s'assurer que l'évaluation finale de cours est déterminante dans la réussite du cours pour toutes les disciplines.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M. Paul Kaeser, directeur des études par intérim